

E-ISSN 3035-3769

---

Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa

Classe di Lettere e Filosofia

serie 5 / 2025, 17/2

pp. 260-280

*Palaestrarum aedificationes*  
(Vitruve, *De Architectura* 5. 11).  
For a Cultural History of Architecture

Catherine Saliou

**Abstract** Any reflection on the gymnasium in the Greco-Roman world must take into account the passage on *palaestrae* in Vitruvius' *De Architectura* (5.11). Close attention should be paid to the vocabulary and its deployment. The passage must be based primarily on a Greek source, and the author introduces it as a digression. However, it is written in a prescriptive manner. Its real function is to introduce a new type of bathing structure. Yet, it would be misguiding to interpret this passage as an example of the confrontation or hybridization of predetermined and distinct cultural identities. Vitruvius' message is precisely to encourage us to free ourselves from these concepts and embrace the notion of cultural resources.

**Keywords** Vitruvius; Gymnasium; Cultural history

Catherine Saliou has been a Professor of Roman History at the University of Paris 8 since 2007 and a directrice d'études at the École Pratique des Hautes Études, PSL since 2013. Her field of research is the history of urban spaces in the Roman world.



**Peer review**

Submitted 10.06.2025

Accepted 14.08.2025

Published 15.12.2025

**Open access**

© Catherine Saliou 2025 (CC BY-NC-SA 4.0)

catherine.saliou@univ-paris8.fr

DOI: 10.2422/3035-3769.202502\_02

E-ISSN 3035-3769

---

## Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa

Classe di Lettere e Filosofia

serie 5 / 2025, 17/2

pp. 260-280

# *Palaestrarum aedificationes* (Vitruve, *De Architectura* 5. 11). Pour une histoire culturelle de l'architecture

Catherine Saliou

**Riassunto** Nessuna riflessione sul ginnasio nel mondo greco-romano può prescindere dall'analisi del passo dedicato alle palestre nel *De Architectura* di Vitruvio (V, 11). È indispensabile porre particolare attenzione al lessico impiegato e al modo in cui Vitruvio lo elabora e lo applica. Il passo sembra derivare principalmente da una fonte greca, ed è presentato dall'autore stesso come una digressione. Tuttavia, esso è redatto secondo un registro prescrittivo. La sua funzione è quella di introdurre una nuova tipologia di edificio termale. Analizzare tale passo come espressione di una dialettica o di un'ibridazione tra identità culturali predefinite e separate condurrebbe però a una *impasse* interpretativa. La lezione vitruviana risiede precisamente nell'invito a superare tali categorie, e ad adottare invece il concetto di risorse culturali.

**Parole chiave** Vitruvio; Ginnasio; Storia culturale

Catherine Saliou è professoressa di Storia romana all'Università di Parigi 8 dal 2007 è *directrice d'études* all'École Pratique des Hautes Études, PSL dal 2013. Il suo campo di ricerca è la storia dello spazio urbano nel mondo romano.



### Revisione tra pari

Inviato 10.06.2025  
Accettato 14.08.2025  
Published 15.12.2025

### Accesso aperto

© Catherine Saliou 2025 (CC BY-NC-SA 4.0)  
catherine.saliou@univ-paris8.fr  
DOI: 10.2422/3035-3769.202502\_02

# *Palaestrarum aedificationes* (Vitruve, *De Architectura* 5. 11). Pour une histoire culturelle de l'architecture\*

Catherine Saliou

## *Introduction*

Toute réflexion sur le gymnase dans le monde gréco-romain implique une relecture du passage consacré aux palestres dans le *De Architectura* de Vitruve (5.11). L'ouvrage est dédicacé à Auguste et sa rédaction a dû être achevée entre 25 et 20 av. J.-C. Vitruve s'y présente comme un vieil homme. Sa période de formation intellectuelle remonte donc à la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., mais il a été témoin et acteur des évolutions des décennies suivantes et de la mise en place du principat.<sup>1</sup> Le traité est organisé de façon thématique en dix livres,<sup>2</sup> au sein des-

\* Tous mes remerciements vont à Anna Magnetto, Carmine Ampolo e Maria Cecilia Parra qui, en m'invitant à la journée d'études « Il ginnasio greco, l'efebia e gli 'altri' » de la Scuola Normale Superiore (30/08/2024), m'ont donné l'occasion de me pencher à nouveau sur le livre V du *De Architectura*, quinze ans après la parution de mon édition traduite et commentée de ce livre dans la Collection des Universités de France. Le texte latin est cité et discuté d'après cette édition. Dans une volonté de concision et pour éviter de trop me répéter, je renvoie autant que possible, dans les lignes qui suivent, à mon commentaire (SALIOU 2009), où l'on trouvera la bibliographie antérieure : loin d'ignorer ma dette par rapport aux travaux de mes prédecesseurs, j'ai jugé préférable et plus utile pour les lecteurs de mettre en évidence l'apport de la bibliographie plus récente, sur les points précis abordés dans l'article (on n'y trouvera donc pas une mise à jour bibliographique sur l'ensemble du chapitre 5.11 et encore moins sur l'ensemble du livre V ou l'ensemble du *De Architectura*).

<sup>1</sup> ROMANO 2010, avec la bibliographie antérieure ; GROS 2015, pp. XII-XXVIII ; Vitruve se situe donc à un moment de transition intellectuelle et culturelle : sur cette culture de transition, voir ROMANO 2016. Sur la façon dont Vitruve se présente et définit sa propre position par rapport à la culture de son temps, NICHOLS 2017.

<sup>2</sup> Pour rappel, les deux premiers livres sont consacrés aux fondements théoriques (I) et matériels (II) de l'architecture ; le cœur de l'ouvrage est constitué par les livres III-VII, consacrés aux temples (III- IV), aux édifices publics civils (V), et aux édifices privés (VI), puis à la finition et aux décors peints (VII) : les trois derniers livres portent sur des domaines relevant de nos jours

quels le livre V est consacré aux édifices publics civils. La trame narrative d'une fondation urbaine, dont les premières étapes ont été présentées au livre I,<sup>3</sup> y est rappelée au début du développement concernant les théâtres : une fois la place publique établie, il faut choisir l'emplacement du théâtre (5.3.1). L'auteur du *De Architectura* affirme ainsi une ambition pratique et programmatique. Le chapitre 11, dévolu aux palestres (*palaestrarum aedificationes*), s'organise en deux parties, consacrées respectivement aux « péristyles »<sup>4</sup> (5.11.1-2) et aux aménagements sportifs situés à l'extérieur de ces derniers (5.11.3-4) : ce que Vitruve nomme la « palestre » correspond à ce que les Modernes appellent le gymnase, conformément à l'emploi de ce dernier mot en grec.<sup>5</sup> En effet le mot *palaestra* renvoie, non au péristyle seul, mais à l'ensemble de l'aménagement, comme le montrent les expressions ouvrant et fermant la description du péristyle : *in palaestris peristylia* (5.11.1) [...] *in palaestra peristylia* (5.11.2). Le péristyle n'est donc qu'une composante de la palestre. Il peut être de plan carré ou rectangulaire, pourvu que son périmètre soit de deux stades (*ca* 400 m) ; il doit comporter un portique double ouvrant vers le sud, c'est-à-dire situé au nord (5.11.1). Sur les trois côtés est, sud et ouest sont réparties des exèdres accueillant des activités intellectuelles ; au milieu du portique nord s'ouvrent l'*ephebeum*, flanqué à droite du *coryceum*, puis du *conisterium* et de la *frigida lauatio*, et à gauche de l'*elaeothesium* et d'un secteur thermal développé (5.11.2). À l'extérieur du péristyle se trouve un parc défini par trois portiques, dont l'un est une piste de course couverte, et au-delà un stade (5.11.3-4). Le gymnase décrit par Vitruve a fait l'objet de diverses restitutions graphiques, dont aucune n'est pleinement satisfaisante.<sup>6</sup> Par rapport aux gymnases connus archéologiquement dans le monde grec, il se distingue par la présence d'un portique double dans le péristyle : le dédoublement d'un des por-

plutôt de la compétence de l'ingénieur, mais qui font partie de l'*architectura* telle qu'on l'entend dans l'Antiquité : hydraulique, gnomonique, mécanique.

<sup>3</sup> Les premières étapes en sont présentées au livre I (1.4-7) ; pour une analyse de ce « mini-traité d'urbanisme », FLEURY 2012, pp. 14-20 ; voir aussi REITZ-JOOSSE 2016, pp. 184-6.

<sup>4</sup> La priorité ainsi donnée au péristyle de la palestre dans la description et la désignation même de l'édifice peut refléter l'importance effective du péristyle dans le gymnase grec, mise en évidence par EMME 2018, p. 144. Empressons-nous tout de suite d'ajouter que si les archéologues des deux derniers siècles ont eu une fâcheuse tendance à identifier tout péristyle à un gymnase (EMME 2018, p. 144-5), Vitruve lui-même n'y est pour rien.

<sup>5</sup> SALIOU 2009, note 1 à 5.11.1, p. 337.

<sup>6</sup> PETTÉNO 1999, p. 4, p. 6, p. 8. Les propositions de restitution d'A. Birnbaum et J. Delorme sont reproduites et brièvement commentées dans SALIOU 2009, pp. 350-1 et 353, et critiquées le cas échéant sur certains points dans le commentaire.

tiques de la palestre, s'il n'est pas sans exemple, est loin d'être la règle ;<sup>7</sup> en outre, si l'association à la palestre de pistes de courses, voire d'un stade, est bien attestée, leur intégration à un ensemble clos, refermé sur lui-même et organiquement rattaché au péristyle, se vérifie plus rarement.<sup>8</sup>

Dans les pages qui suivent, on s'attachera non à la confrontation avec l'archéologie, mais à la logique même du texte et à son apport possible à une histoire culturelle de l'architecture : une relecture de la première phrase à partir d'une interrogation sur le rôle qu'y jouent les notions de coutume et tradition nous conduira à une enquête sur les relations entre latin et grec dans l'ensemble du passage, où la référence à l'altérité est une revendication de modernité.

### 1 *Coutume et tradition*

L'introduction du passage (5.11.1) semble marquer une nette distance de l'auteur par rapport à son propos, et présenter le développement sur les « palestres » — pourtant rédigé sur un mode prescriptif, ce qui lui confère une fonction pratique — comme une simple digression d'ordre culturel :

*Nunc mihi uidetur iam, etsi non sint Italicae consuetudinis palaestrarum aedificationes, traditas tamen explicare et quemadmodum apud Graecos constituantur monstrare.*

Je crois bon à présent, bien qu'il n'entre pas dans les coutumes italiennes de construire des palestres, d'exposer ce qui a été transmis à ce sujet et de montrer comment on les établit chez les Grecs.<sup>9</sup>

Il y aurait donc une opposition entre l'Italie et le monde des Grecs, renforcée par une opposition entre la coutume ou les usages (*consuetudo*) d'une part et la tradition ou la transmission (*traditas*) d'autre part. Au contraire, au début du livre V, dans un passage où il s'agit, comme ici, d'opposer l'Italie au monde grec, Vitruve, après avoir sommairement caractérisé la façon dont « les Grecs » (*Graeci*) aménagent leurs places publiques (*fora*), poursuit (5.1.1) :

*Italiae uero urbis non eadem est ratione faciendum, ideo quod a maioribus consuetudo tradita est gladiatoria munera in foro dari.*

<sup>7</sup> SALIOU 2009, note 6 à 5.11.1, pp. 342-3.

<sup>8</sup> SALIOU 2009, note 1 à 5.11.3, pp. 357-8.

<sup>9</sup> Traduction SALIOU 2009, légèrement modifiée.

Pour les villes d'Italie en revanche, il ne faut pas agir de la même façon, car nos ancêtres nous ont transmis la coutume de donner des combats de gladiateurs sur la place publique.<sup>10</sup>

Dans cette phrase, c'est la *consuetudo* elle-même qui fait l'objet de la tradition. Il faut donc se demander ce qui justifie au début du chapitre 11 l'usage opposé des notions de *consuetudo* et de tradition.

Le verbe *tradere* est assez fréquent dans le *De Architectura*, dans des emplois divers. Il peut avoir le sens de « confier » un projet à un architecte (*opera tradere* : 3.pr.3 ; 6.pr.6). Plus souvent, il concerne l'enregistrement de faits ou de notions dans la mémoire individuelle ou collective, qu'il s'agisse de la mémorisation par le lecteur du contenu du traité (5.pr.2), de la transmission à la postérité, par l'architecture, du souvenir des hauts faits d'Auguste (1.pr.3),<sup>11</sup> ou de la perpétuation de pratiques et d'usages, comme c'est le cas dans le passage qui vient d'être cité, concernant les forums (5.1.1), ou lorsque Vitruve évoque les principes de proportion transmis par les « anciens » (*antiqui*) au début du livre III (3.1.4). De même, dans la préface du livre X, la tradition dont il est question est institutionnelle (10.pr.4). Le verbe s'applique aussi à un enseignement, que ce soit, de façon métaphorique, la géométrie qui enseigne à l'architecture l'usage du compas et de la règle (1.1.4) ou qu'il s'agisse de l'enseignement dont Vitruve lui-même a bénéficié : il conclut son exposé sur les temples en déclarant (4.8.7) : « J'ai exposé, telles qu'on me les a transmises, toutes les théories relatives aux édifices sacrés » (*omnes aedium sacrarum ratiocinationes, ut mihi traditae sunt, exposui*) ;<sup>12</sup> c'est aussi le verbe *tradere* qu'il emploie à propos de la formation éthique reçue de ses maîtres (6.pr.5). Au-delà de l'enseignement à proprement parler, le mot s'applique plus généralement à la transmission d'un savoir. Le caractère écrit de cette transmission n'est explicité qu'une fois, dans la préface du livre VII (7.pr.1 : *per commentariorum relationes... conscriptionibus*), en introduction à un vibrant hommage aux écrivains du passé (7.pr.2) suivi d'un inventaire des écrivains d'architecture (7.pr.10-17), mais il semble souvent impliqué par la nature même des savoirs transmis, scientifiques (météorologie, astronomie)<sup>13</sup> ou technologiques (instruments de mesure du temps ou de la distance).<sup>14</sup> Toutefois, parmi les spécialistes de météorologie (1.6.4), Andronicus de Cyrrhus aurait transmis

<sup>10</sup> Traduction SALIOU 2009.

<sup>11</sup> Sur ce passage, SHAW 2023.

<sup>12</sup> Traduction P. Gros.

<sup>13</sup> 1.6.4 ; 6.7.5.

<sup>14</sup> 9.7.7 ; 10. 9.1

son savoir sur les vents par l'intermédiaire de la Tour des vents à Athènes,<sup>15</sup> et dans la mesure où c'est le géant Atlas qui aurait enseigné aux humains les rudiments de l'astronomie, les modalités de cet enseignement relèvent elles-mêmes de la mythologie (6.7.5). Dans le cas des épisodes de l'histoire de la Bibliothèque d'Alexandrie (7.pr.3), on peut imaginer une tradition aussi bien orale qu'écrite.

Quant au terme *consuetudo*, il désigne soit l'habitude, distinguée de la règle et de la nature dans la présentation des moyens de produire la convenance (*decor*) en architecture (1.2.5-6), soit l'usage répété, dans le cadre d'une réflexion sur l'évolution de l'humanité (2.1.1 ; 2.1.6), sur le langage (5.pr.2 ; 6.7.7), ou sur les instruments et outils (10.1.6), soit encore les mœurs ou les pratiques spécifiques d'un groupe ; dans cette acception il sert à distinguer usage grec et usage italien.<sup>16</sup>

*Tradere* et *consuetudo* sont donc des termes assez vagues, en réalité, et qui peuvent être aussi bien associés qu'opposés. Il semble bien que l'opposition ici construite par Vitruve doit être comprise en référence aux passages où il applique le verbe *tradere* à des enseignements reçus de ses maîtres (4.8.7 ; 6.pr.5), ou transmis de façon écrite (7.pr.2).

Cette opposition elle-même doit probablement être nuancée. Dans la phrase initiale telle qu'elle est éditée dans la CUF, la leçon *traditas* est une correction, comme le signale l'apparat critique. D'autres éditeurs maintiennent la leçon *traditae* des manuscrits, mais avec une ponctuation supposant une ellipse et impliquant une traduction peu convaincante (*Nunc mihi uidetur iam, etsi non sint Italicae consuetudinis palaestrarum aedificationes, traditae tamen, explicare [...]* « bien que la construction des palestres ne relève pas des coutumes italiennes, mais fasse cependant l'objet d'une tradition [...] »).<sup>17</sup> Compte tenu de nos observations sur le sens du verbe *tradere*, il est possible de conserver la leçon des manuscrits, en admettant que c'est l'ensemble du groupe *palaestrarum aedificationes traditae* (que nous proposons de traduire par les expressions « ce que l'on enseigne à propos de la construction des palestres » ou « la tradition architecturale concernant la palestre ») qui est le sujet de la proposition introduite par *etsi* :

*Nunc mihi uidetur iam, etsi non sint Italicae consuetudinis palaestrarum aedificationes traditae, tamen explicare et quemadmodum apud Graecos constituantur monstrare.*

<sup>15</sup> Sur cette Tour des vents, KIENAST 2014.

<sup>16</sup> 2.8.12 : *in Graecorum consuetudinem* ; 5.1.1 et 5.11.1 cf *supra* ; 6.3.10 : *italicae consuetudinis* ; 6.6.7 : *Graecorum consuetudinibus* ; 6.7.7 : *Quibus consuetudinibus ...italico more et Graecorum*.

<sup>17</sup> C'est le choix éditorial fait par A. Corso (in GROS et alii 1999, p. 585), qui traduit : « *Ora mi sembre opportuno a questo punto, ancorché le costruzioni delle palestre non siano di consuetudine italica, essendo state tuttavia tramandate, trattarne e mostrare come sono costituite presso i Greci.* » Voir aussi PETTENÒ 1999, p. 11.

Je crois bon à présent, bien que la tradition architecturale concernant la palestre soit étrangère à ce qui se pratique habituellement en Italie, de lui consacrer un développement et de montrer comment les palestres sont établies chez les Grecs.

Dans cette lecture du texte, l'accent est mis sur le mot *traditae* : ce qui est étranger à l'Italie, ce n'est pas tant la palestre elle-même que l'enseignement ou la tradition écrite dont Vitruve va faire état, et qui correspond à un modèle défini comme grec. Ainsi Vitruve ne prétendrait-il pas qu'il n'y a pas de palestre en Italie, mais distinguerait-il les usages italiens concernant la palestre et une tradition architecturale grecque savante, transmise de façon formalisée.

Il indique en tout cas qu'il s'appuie sur un enseignement ou sur une source écrite.<sup>18</sup> Si l'on admet qu'il s'agit d'un texte écrit, ce texte devrait être rédigé originellement en grec, puisqu'il concerne la façon dont on construit les « palestres » chez les Grecs (*apud Graecos*). De fait, le chapitre se caractérise par une abondance de mots grecs ou d'origine grecque.

## 2 *Grec et latin*

Sans prétendre à l'exhaustivité, on s'attachera à deux ensembles de termes, dont l'étude permettra de mieux comprendre l'emploi du mot *palaestra* lui-même et son contexte référentiel.

Certains mots sont transcrits du grec, adaptés à la flexion nominale du latin,<sup>19</sup> et utilisés sans explication ni traduction, alors qu'il s'agit de leur unique occurrence dans le texte vitruvien. Il s'agit de termes désignant les locaux ouvrant sur le portique nord (*ephebeum*, *coryceum*, *conisterium*, *elaeothesium*), ainsi que du mot *propnigeum*, qui apparaît dans un contexte spécifique (voir *infra*). Seul le mot *ephebeum* est accompagné d'une brève description de l'espace concerné, qui n'est pas une explication du mot et ne renvoie ni à son étymologie, ni à la fonction précise du local désigné.<sup>20</sup> Ces mots, à l'exception de *κονιστήριον*,<sup>21</sup> sont en réalité mal ou non attestés en grec, ou attestés avec un sens qui n'est pas celui que

<sup>18</sup> Sur la question des sources de Vitruve pour ce passage, cf. SALIOU 2009, note 3 à 5.11.1, pp. 338-9.

<sup>19</sup> Cf. COURRÉNT 2019, p. 92 sur cet usage habituel en cas d'emprunt

<sup>20</sup> 5.11.2 : *hoc autem est exedra amplissima cum sedibus — tertia parte longior sit quam lata* (« il s'agit d'une très vaste exèdre munie de sièges — qu'elle soit d'un tiers plus longue que large » ; sur cette indication proportionnelle, SALIOU 2009, note 2 à 5.11.2, p. 346).

<sup>21</sup> Sur ce mot, SALIOU 2009, note 4 à 5.11.2, p. 347. Le terme figure notamment dans une inscription de Pergame commémorant des travaux au gymnase à la fin de la première moitié du

leur donne Vitruve. Le terme ἐλαιοθέσιον relève en grec du vocabulaire institutionnel, et ne se rencontre pas avant l'époque impériale.<sup>22</sup> Les deux attestations du mot ἐφηβεῖον sont restituées par les éditeurs et se trouvent dans des contextes où le terme doit avoir un sens institutionnel.<sup>23</sup> En revanche sa transcription en latin sous la forme *ephebeion* est enregistrée dans deux glossaires grec-latin antiques, avec des définitions qui montrent bien que le mot désigne un espace concret.<sup>24</sup> Le terme \*κωρυκεῖον est à l'évidence dérivé de κώρυκος (punching-ball), mais on n'en connaît pas d'exemple en grec.<sup>25</sup> Ces termes sont par ailleurs tout aussi peu attestés en latin. D'après M. Courrént,<sup>26</sup> les mots d'origine grecque donnés par Vitruve sans définition ni explication devaient faire partie du vocabulaire de ses lecteurs, et s'ils ne sont pas attestés par ailleurs dans la littérature latine, ils devaient appartenir à la langue parlée. On admettra donc que *ephebeum*, *coryceum*, *conisterium*, *elaeothesium* étaient bien réellement utilisés en latin pour désigner des parties d'édifices.<sup>27</sup> Pour apprécier l'apport documentaire du *De Architectura*, il faut aussi se demander si en utilisant ces mots désormais intégrés au latin, l'architecte augustéen rend compte également d'usages réels, mais mal attestés, voire non attestés par ailleurs, des mots grecs correspondants. La question se pose et doit être résolue au cas par cas, car les mots *basilica*<sup>28</sup> et *laconicum*<sup>29</sup> par exemple, certes forgés à partir du grec, sont bien des mots en réalité latins, inusités en grec même ; en outre, Vitruve lui-même souligne les écarts qui peuvent exister entre l'emploi dans leur langue d'origine des mots empruntés au grec et leurs usages en latin (voir *infra*). Toutefois, depuis l'article fondateur de P. Ruf-

I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (*IGR* IV 293, cf. TRÜMPER 2015, p. 177, note 31, pp. 185-6 pour la bibliographie et les tentatives d'identification archéologique).

<sup>22</sup> SALIOU 2009, note 7 à 5.11.2, pp. 348-9.

<sup>23</sup> 2 Ma 4.9 : le mot ἐφηβεῖον est le résultat de la correction de ἐφηβε(ι)ον (voir le texte et l'apparat critique de l'édition Rahlfs-Anhart, *Septuaginta*, 2006, p. 1107) ; Str. 5.4.7 : le texte des manuscrits ἐφηβ(ε)ιακὰ φρατρία est corrigé en ἐφηβεῖα καὶ φρατρίαι (voir le texte et l'apparat critique de l'édition de la CUF : Strabon, *Géographie. Livres V et VI*, texte établi et traduit par Fr. Lassère, 1967, p. 110) ; cf. SALIOU 2009, note 2 à 5.11.2, p. 345 ; AMPLO 2024, p. 100.

<sup>24</sup> Gloss. 5, p. 597, l. 63 : *locus constuprationis puerorum imbergium* ; cod. Vatic. lat. Reg. 203 (<https://digi.vatlib.it/mss/detail/Reg.lat.203>), f°108r, l. 4-5 : *puerorum nutritorium*. Cf. SALIOU 2009, note 2 à 5.11.2, p. 346.

<sup>25</sup> SALIOU 2009, note 3 à 5.11.2, pp. 346-7.

<sup>26</sup> COURRÉNT 2019, p. 93.

<sup>27</sup> COURRÉNT 2019, p. 101.

<sup>28</sup> Cf. SALIOU 2009, note 1 à 5.1.4, pp. 122-4.

<sup>29</sup> Cf. SALIOU 2009, note 1 à 5.10.5, pp. 332-3 ; sur le *laconicum*, voir aussi WALLACE-HADRILL 2008, pp. 178-80.

fel,<sup>30</sup> on s'accorde à penser que le *De Architectura* est bien une source potentielle sur le vocabulaire grec perdu ou mal attesté.

Dans d'autres cas, Vitruve, après avoir utilisé un mot ou un groupe de mots latins, signale le mot grec correspondant en l'introduisant par les expressions *quod* (ou *quas*) *Graeci uocant* (ou *uocitant*) ou *apud Graeos uocitatur* qui sont autant de variantes de la formule *quod graece dicitur*:<sup>31</sup>

5.11.1 : *duorum stadiorum [...] quod Graeci uocant δίαυλον* (« de deux stades [...] ce que les Grecs appellent *diaulos* »).<sup>32</sup>

5.11.2 : *frigida lauatio, quam Graeci λουτρόν uocitant* (« le bain froid, que les Grecs nomment *loutron* »).

5.11.4 : *haec [...] porticus ξυστός apud Graecos uocitatur* (« ce [...] portique est nommé *xystos* chez les Grecs »).

Dans ces trois cas, l'équivalence posée n'est pas entre deux mots, l'un latin, l'autre grec, mais entre une périphrase latine et un unique terme grec. La description du « portique nommé *xystos* chez les Grecs » fait même l'objet de la quasi-totalité du paragraphe précédent (9 lignes dans l'édition de la CUF). Comme le souligne L. Callebat, cet exemple est caractéristique d'une « terminologie latine non encore fixée »<sup>33</sup> et marque une volonté de compléter ou de préciser cette terminologie. En revanche, dans les deux premiers cas, la nécessité d'introduire le terme grec semble moins pressante, et tout se passe comme si le rappel des mots grecs était surtout une façon d'insister encore sur le caractère grec de la source utilisée — ce qui tend à confirmer l'hypothèse de l'existence d'un sous-texte rédigé en grec —, et de conférer à l'ensemble du passage un surcroît d'authenticité,<sup>34</sup> mais aussi un surcroît d'autorité, car son insertion dans le réseau d'intertextualité reliant l'ensemble des développements comportant la formule *quod graece dici-*

<sup>30</sup> RUFFEL 1964. Les conclusions et les statistiques de P. Ruffel seraient à reprendre en fonction des avancées récentes de la recherche. Pour quelques exemples, GROS 2024, p. 13, note 16.

<sup>31</sup> Sur cette expression et les formulations apparentées, très fréquentes dans le *De Architectura*, CALLEBAT 2017, pp. 389-99 (= CALLEBAT 2013) ; sur le travail lexical auquel se livre Vitruve dans les « séquences bilingues » ainsi introduites, COURRÉNT 2019, pp. 117-33 ; sur la fonction légitimatrice de ces séquences, GROS 2024, p. 14.

<sup>32</sup> Cf. SALIOU 2009, note 5 à 5.11.1, p. 342.

<sup>33</sup> CALLEBAT 2017, pp. 392-3.

<sup>34</sup> GROS 2024, p. 15.

tur le caractérise comme relevant d'un « domaine scientifico-technique d'inspiration théorique ».<sup>35</sup>

Cette aspiration à l'autorité du savoir et de la réflexion théorique est encore plus marquée quand la référence au vocabulaire grec est accompagnée d'un commentaire mettant en évidence un décalage entre usages grecs et latins :

5.11.4 *hypaethroe ambulationes*, quas Graeci παραδρομίδας, nostri xysta appellant (« des allées à ciel ouvert que les Grecs appellent *paradromidas* et les nôtres *xystes* »).<sup>36</sup>

Ainsi le signifiant « *xyste* » n'a pas le même signifié selon qu'il est employé en grec ou ou en latin. L'exemple du mot *ξυστός/xystum* est repris au livre VI dans une digression d'ordre philologique consacrée à ces décalages (6.7.5).<sup>37</sup> Dans le développement sur les gymnases, le commentaire linguistique de Vitruve est à la fois illustré et nuancé dans les phrases qui le suivent immédiatement, car le mot « *xyste* » y est utilisé à trois reprises : dans sa première occurrence, il désigne une piste de course couverte, et il est donc employé dans son sens grec ; dans sa troisième occurrence, il s'applique à l'ensemble du parc du gymnase, avec un signifié qui n'est pas tout à fait le même que celui que lui a assigné Vitruve ; dans une phrase intermédiaire il peut désigner ce parc ou une allée à ciel ouvert.<sup>38</sup>

C'est précisément un décalage du même ordre qui explique l'emploi par Vitruve du terme *palaestra* pour désigner ce qu'il décrit et qui est nommé en grec un gymnase,<sup>39</sup> alors même que le mot *gymnasium* lui-même est attesté en latin depuis la fin du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. (Plaut. *Amph.* 1012) et apparaît à trois reprises dans le *De Architectura*, à propos des gymnases de Rhodes (6.pr.1) et d'Alabanda (7.5.6), qui sont deux cités grecques, mais aussi dans un passage du livre I concernant l'organisation des espaces urbains, et plus particulièrement la localisation des sanctuaires :

<sup>35</sup> CALLEBAT 2017, pp. 398-9 (p. 398 pour la citation).

<sup>36</sup> Sur ce passage, voir en dernier lieu GROS 2024, p. 15.

<sup>37</sup> Sur ce développement, CALLEBAT 2017, pp. 394-5 ; COURRÉNT 2019, pp. 123-4.

<sup>38</sup> Cf. SALIOU 2009, note 3 à 5.11.4, pp. 363-6. Pour la commodité du lecteur, nous reproduisons ici le texte du passage concerné : *hypaethroe ambulationes [...] in quas per hiemem ex xysto sereno caelo athletae prodeuntex exercentur. Faciunda autem xysta sic uidentur ut sint inter duas porticus siluae aut platanones et in his perficiantur, inter arbores, ambulationes ibique ex opere signino stationes. Post xystum autem stadium, ita figuratum ut possint hominum copiae cum laxamento athletas certantes spectare.*

<sup>39</sup> SALIOU 2009, note 1 à 5.11.1, p. 337.

1.7.1 : (*aedes*) *Herculi*, in quibus ciuitatibus non sunt gymnasia neque amphitheatra, ad circum. (« (Le temple) d'Hercule, dans les villes où il n'y a ni gymnase ni amphithéâtre, doit être au cirque »).

Que Vitruve emprunte ce passage à une source écrite ou qu'il le rédige lui-même, il concerne bien Rome et l'Italie, car les premières divinités mentionnées sont celles de la triade capitoline, Jupiter, Junon et Minerve. La formulation de la phrase montre que dans l'esprit de son rédacteur la présence d'un édifice susceptible d'être désigné par le terme *gymnasium* n'a rien d'étonnant dans une ville d'Italie et qu'elle y est même attendue.<sup>40</sup> Cela dit, le mot *gymnasium* est ici associé au mot *amphitheatum*, dont c'est la première attestation en latin. Or ce terme désigne une réalité architecturale à la fois relativement nouvelle — s'il est vrai que le plus ancien amphithéâtre permanent daté avec certitude est celui de Pompéi, aménagé vers 70 av. J.-C. —,<sup>41</sup> mais probablement déjà bien diffusée en Italie vers 25 av. J.-C. : K. Welch a inventorié 16 monuments datés certainement ou probablement du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. en Campanie, Lucanie et Étrurie,<sup>42</sup> et l'amphithéâtre de Statilius Taurus à Rome fut construit en 29 av. J.-C. On peut donc voir dans la mention de ce type édilitaire une allusion à une forme de modernité architecturale et urbaine. L'amphithéâtre est passé sous silence au livre V.<sup>43</sup> En revanche, le gymnase y est bien présent, mais sous le nom de *palaestra*.

Pourquoi donc Vitruve utilise-t-il au livre V le terme *palaestra* plutôt que le terme *gymnasium*? Il pourrait éviter l'emploi de ce dernier mot en raison de ses connotations institutionnelles, renvoyant au fonctionnement de la cité grecque, mais deux arguments, à vrai dire contradictoires entre eux, s'opposent à cette interprétation : le caractère grec du modèle décrit est explicitement revendiqué, et le terme *gymnasium*, on vient de le voir, est utilisé au livre I à propos de villes italiennes. Il serait aussi possible que l'apparente contradiction entre le livre I et le livre V soit la conséquence de l'hétérogénéité des sources de Vitruve : l'évite-

<sup>40</sup> De fait, une inscription grecque de l'antique Petelia, dans le Bruttium, datée entre 300 et 100 av. J.-C. (EDR 168307), signale la construction d'un portique édifié sur fonds publics sous la responsabilité de deux gymnasiarques. Dans cette cité hellénisée, comme en témoigne l'usage du grec, mais considérée comme « barbare » par les communautés grecques voisines, le gymnase existait donc assurément comme institution, et il est possible que le portique soit un élément du bâtiment gymnasial lui-même (AVAGLIANO, MONTALBANO 2018, p. 77). Une institution comparable au gymnase a peut-être aussi existé dans les cités osques (AVAGLIANO, MONTALBANO 2018, pp. 77-9).

<sup>41</sup> WELCH 2007, pp. 74-9.

<sup>42</sup> WELCH 2007, pp. 82-3 ; les datations sont explicitées et évaluées dans l'appendice 1 de cet ouvrage.

<sup>43</sup> Sur cette omission, WALLACE-HADRILL 2008, p. 153 ; GROS 2024, pp. 18-19.

ment du mot *gymnasium* au livre V serait le fait, non de l'architecte augustéen, mais de la source qu'il reproduirait dans ce passage, ce qui pourrait alors impliquer que cette dernière, à laquelle il faudrait attribuer le choix du mot *palaestra*, soit elle-même en latin, et constituerait donc une étape intermédiaire entre une source grecque et le *De Architectura*.

Une autre piste d'interprétation est possible. En effet, en latin, à la fin de l'époque républicaine, les termes *gymnasium* et *palaestra* sont largement synonymes et peuvent souvent être substitués l'un à l'autre.<sup>44</sup> Le mot *palaestra* apparaît au reste à deux autres reprises dans le *De Architectura*, au livre VI où il désigne un élément de la villa de plaisance (6.5.3), et au livre X (10.2.12) dans le cadre d'une comparaison qui témoigne elle-même du caractère fréquent des « palestres » dans l'univers des lecteurs de Vitruve, c'est-à-dire des élites de l'Italie romaine.<sup>45</sup> Or dans la description de la villa de plaisance, les mots *palaestra* et *ambulatio* sont coordonnés (*porticus...spectantes ad palaestras et ambulationes*), et au livre X, la *palaestra* comporte une *ambulatio*. Dans les deux cas, on aura reconnu en l'*ambulatio* la promenade qui fait partie des aménagements extérieurs au péristyle de la palestre : l'ensemble architectural désigné par le terme *palaestra* correspond à un *gymnase*. Le simple usage du mot *palaestra* au sens, qui est le sien en latin, de *gymnase*, montre bien que l'édifice décrit par Vitruve n'est pas étranger aux usages italiens. Il est vrai que sa présence dans les résidences de l'élite romaine constitue en elle-même une référence très consciente au monde grec.<sup>46</sup> Toutefois, si les occurrences du mot *palaestra* dans les sources littéraires concernent le domaine de l'architecture privée et plus précisément de la villa de plaisance, le mot sert aussi à désigner un équipement public dans une inscription de Pompéi entre 80 et 61 av. J.-C.<sup>47</sup> Il s'agit de la cour intérieure des thermes de Stabies.<sup>48</sup> Or si les thermes de Stabies sont particulièrement vastes et imposants,

<sup>44</sup> Cf. SALIOU 2009, note 1 à 5.11.1, pp. 337-8.

<sup>45</sup> Sur les gymnases des grandes demeures privées et leurs usages, WALLACE-HADRILL 2008, pp. 170-5.

<sup>46</sup> WALLACE-HADRILL 2008, pp. 170-5 et pp. 183-7.

<sup>47</sup> EDR150879 : *C(aius) Vulius C(ai) f(ilius), P(ublius) Aninius C(ai) f(ilius), IIv(iri) i(ure) d(icundo)/ laconicum et destrictarium/ faciund(a) et porticus et palaestr(am)/ reficiunda locarunt, ex d(ecreto) d(e curionum) ex/ ea pequinia quod eos e lege /in ludos aut in monumento consumere oportuit, faciun(da)/coerarunt eidemque probaru(nt).*

<sup>48</sup> Ces thermes ont fait l'objet de travaux récents, qui ont montré qu'ils avaient été construits vers 125 av. J.-C. selon un plan d'ensemble unitaire, associant la « palestre » et deux secteurs thermaux relevant de la typologie des bains romains, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, en l'absence du loutron ou bain froid caractéristique de l'architecture gymnasiale dont l'existence avait été supposée jusqu'à présent (TRÜMPER *et alii* 2019).

la cour est un élément récurrent dans l'architecture thermale italienne aux II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>:49</sup> on admettra volontiers que le mot *palaestra* pouvait désigner de façon usuelle cette composante des édifices thermaux.

Bref, un lecteur parcourant le *De Architectura* en 20 av. J.-C. et abordant le passage consacré à la *palaestra* pouvait penser à un équipement d'une villa de plaisance ou d'un complexe thermal. Dans les deux cas, il s'agissait d'une réalité qui lui était bien connue.

### 3 Altérité et modernité

Comment faut-il comprendre la distinction établie par Vitruve entre usages italiens (*consuetudo italica*) et pratiques du monde grec (*quemadmodum apud Graecos constituantur*) à propos de la palestre?

La lecture traditionnelle de la phrase d'introduction du passage implique une opposition tranchée entre Italie et monde grec. Le jugement moral défavorable porté par les Romains sur le gymnase et les comportements qui lui sont associés, notamment la nudité, est parfois invoqué comme critère d'explication de la mise à distance opérée par Vitruve.<sup>50</sup> Toutefois, la palestre que décrit Vitruve est un lieu d'activité intellectuelle (5.11.2),<sup>51</sup> et il en est de même du gymnase mentionné dans la préface du livre VI, vers lequel se dirige le philosophe Aristippe de Cyrène — après avoir découvert des figures de géométrie sur le sable de la plage où il a été jeté à la suite d'un naufrage —, et où il prononce des conférences qui lui permettent de subvenir à ses besoins comme à ceux de ses proches (6.pr.1). Le gymnase apparaît ainsi comme l'espace emblématique de l'acquisition et de l'exposition des seules vraies richesses, celles de la culture et du savoir. Cette représentation positive semble avoir été assez largement partagée,<sup>52</sup> même si l'attitude des élites romaines de la fin de l'époque républicaine à l'égard du gymnase est ambivalente.<sup>53</sup>

Comme on l'a vu, toutefois, si l'on admet la relecture proposée plus haut de cette phrase d'introduction, cette notion d'opposition ou de mise à distance est à nuancer fortement : Vitruve distinguerait une tradition savante, « grecque », et une pratique italienne qu'il caractérise implicitement comme non formalisée.

<sup>49</sup> TRÜMPER *et alii* 2019, p. 118, n. 51.

<sup>50</sup> WALLACE-HADRILL 2008, pp. 183-6.

<sup>51</sup> *Constituantur autem in tribus porticibus exedrae spatiose, habentes sedes, in quibus philosophi, rhetores reliquique qui studiis delectantur sedentes disputare possint*

<sup>52</sup> ORTH 2015, pp. 15-16.

<sup>53</sup> WALLACE-HADRILL 2008, pp. 183-7.

La distinction relèverait donc ici du décalage ou de la variation, et non d'une opposition frontale.<sup>54</sup>

Pour comprendre les enjeux de cette phrase, il faut la replacer dans un contexte plus général. L'ensemble du *De Architectura* est traversé par une tension, susceptible de s'exprimer sous des formes diverses, entre la tradition italienne et l'hellénisme, et comme l'a montré P. Gros, un aspect du projet de Vitruve est de conférer à l'architecture italienne une dignité égale à celle de l'architecture grecque,<sup>55</sup> caractérisée précisément, entre autres, par l'existence d'une tradition écrite. La revendication, pour fonder un discours prescriptif, d'un adossement à une tradition grecque, s'inscrit donc dans ce projet.

La prise en compte de l'organisation du livre V permet de préciser l'analyse. Ce livre comporte, après la préface, quatre grandes parties :<sup>56</sup> la première (5.1-2) est consacrée à la place publique et à ses aménagements : basilique, curie, trésor, prison ; suit un long développement sur les théâtres et les quadriportiques qui leur sont associés (5.3-9) ; les deux chapitres suivants sont consacrés aux édifices pour les soins du corps : bains (5.10) et palestres (5.11). Une dernière section est consacrée aux aménagements portuaires (5.12). En réalité ce dernier chapitre se présente comme une sorte d'addition après une conclusion partielle.<sup>57</sup> Le livre est donc construit comme un triptyque sur les aménagements proprement urbains (*in moenibus*), complété par un appendice sur les ports.

Or dans chacun des trois volets de ce triptyque, Vitruve construit explicitement une opposition entre monde « grec » et monde « italien » ou « latin » : dans la première partie, consacrée aux places publiques et à leurs aménagements (5.1-2), il commence, comme nous l'avons vu, par présenter les places publiques des Grecs avant d'indiquer qu'on ne doit pas les aménager de la même façon en Italie ; le traité sur les théâtres (5.3-9) comporte un développement sur les spécificités du théâtre « grec » (5.7) par opposition au théâtre « latin » alors même que les développements sur l'harmonie (5.4) et sur l'organisation du front de scène (5.6.8) s'appuient explicitement sur des sources grecques ; de même, la description du bain au chapitre 10 appelle l'évocation d'un programme dévolu aux soins

<sup>54</sup> Dans le même sens P. GROS (2024, p. 15) remarque que la différence d'usage du mot ξυστός/*xystum* en grec et en latin, qui fait l'objet de deux digressions, « revêt une importance particulière » pour Vitruve « en ce qu'elle met en évidence la déformation subie par le modèle » de la palestre grecque lors de son adaptation au milieu italien.

<sup>55</sup> GROS 2015, pp. XII-XXIII.

<sup>56</sup> SALIOU 2009, pp. XII-XX.

<sup>57</sup> 5.11.4 : *Quae in moenibus necessaria uidebantur esse, ut apte disponantur prescripti.*

du corps mais pouvant être qualifié de « grec ».<sup>58</sup> Il faut donc s'interroger sur les relations entre chapitre 10 et chapitre 11.

Le chapitre 10 est organisé en trois sections : une introduction présentant quelques principes généraux d'orientation et d'organisation (10.1 : *primum eligendus locus...communis sit eorum utrisque*) ; une première partie traitant du programme technique (10.1, à partir de *aenea supra* : chauffage de l'eau ; 10.2 : chauffage du sol ; 10.3 : exécution des voutes) ; une seconde partie présentant d'abord la pièce du bain chaud, désignée par le mot *balneum* (10.4), puis le *laconicum* (10.5). Le mot *caldarium*, quant à lui, désigne soit un réservoir d'eau chaude soit l'ensemble des pièces chauffées (10.1-3). La présence d'un *tepidarium* est indiquée de façon allusive dans l'introduction, puis à propos du *laconicum*. Or l'aspect le plus déroutant du chapitre 11 est que la palestre qui y est décrite comporte d'une part une salle d'eau froide, dont Vitruve précise qu'elle désignée en grec par le mot *λουτρόν*,<sup>59</sup> d'autre part un secteur thermal complet. Certes la présence d'une salle de sudation est constatée dans plusieurs gymnases du monde grec à la fin de l'époque hellénistique (II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) et correspond, pour reprendre l'expression de M. Trümper,<sup>60</sup> à une véritable révolution dans les pratiques gymnasiales. Il ne s'agit cependant pas d'un balnéaire complet tel que le décrit Vitruve. L'addition au gymnase d'un véritable bain « à la romaine » semble un phénomène plus tardif.<sup>61</sup> Dans le texte du *De Architectura*, cette addition pourrait signaler le caractère composite du passage : Vitruve aurait complété le texte de sa source, qui devait comporter la mention d'un *λουτρόν*, en y introduisant la description de ce secteur thermal. Dans cette description, outre le mot *laconicum* qui est en fait, comme nous l'avons vu, une création de la langue latine, un seul mot pourrait passer pour une transcription du grec, et a en tout cas été forgé à partir du grec : *propnigeum*. Il pourrait s'agir de la forme latinisée de *\*προπνίγειον*, attesté de façon seulement indirecte sous la forme *propnigeon* par Pline le Jeune (mais on ne peut pas exclure qu'il ne s'agisse de la part de Pline d'une graphie hellénisante du latin *propnigeum*).<sup>62</sup> L'adjectif *\*προπνίγευς* n'est

<sup>58</sup> SALIOU 2009, pp. LII-LXXI.

<sup>59</sup> Sur l'emploi de ce mot en contexte gymnasial SALIOU 2009, note 6 à 5.11.2, p. 348.

<sup>60</sup> TRÜMPER 2015, pp. 169-70.

<sup>61</sup> Le gymnase de Pergame comporte d'une part un loutron (pour une description, TRÜMPER 2015, p. 176, note 27), d'autre part deux secteurs thermaux complets, mais il s'agit d'additions qui ne sont pas antérieures au milieu du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. (TRÜMPER 2015, pp. 190-3). Le cas de Priène est complexe, mais ne permet pas conclure de façon certaine à l'intégration d'un secteur thermal complet à un gymnase dès le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (TRÜMPER 2015, pp. 203-13).

<sup>62</sup> Plin. *Ep.* 2.17.11. Cette ré-hellénisation correspondrait à une forme d'hyperurbanisme ou tout simplement de snobisme. Dans le même sens, L. Callebat remarque, à propos des termes grecs

quant à lui attesté que par une seule occurrence à l'accusatif.<sup>63</sup> Quoi qu'il en soit, et contrairement au mot λοντρόν, introduit explicitement par Vitruve comme un mot grec qu'il présente après en avoir donné la traduction, *propnigeum* est considéré par l'architecte comme un terme directement compréhensible par ses lecteurs. Sa présence dans le texte n'en diminue pas la tonalité « latine ». Le passage concernant le secteur thermal semble donc avoir été rédigé directement en latin.

Ce secteur thermal articule une salle froide (*frigidarium*), une salle désignée comme le *propnigeum*, et une salle de transpiration flanquée de part et d'autre d'un *laconicum*, et d'une salle du bain chaud (*calda lauatio*). Ainsi les descriptions de bains du chapitre 10 et du chapitre 11 ne se recouvrent que partiellement (tableau 1) : le *frigidarium* n'est mentionné qu'au chapitre 11 (au chapitre 10 le mot désigne un récipient d'eau froide) ;<sup>64</sup> le bain de la palestre dispose de quatre salles chauffées et non trois ; deux pièces ont la même fonction ou la même position relative dans l'un et l'autre cas, mais ne sont pas désignées par le même mot ; le seul terme architectural commun aux deux descriptions est le mot *laconicum*. Une incapacité supposée de Vitruve à faire la synthèse de sources hétérogènes ne suffit pas à rendre compte de ces différences, d'autant plus que l'auteur renvoie le lecteur au chapitre précédent pour les détails du *laconicum*, ce qui suppose une certaine maîtrise de l'ensemble de son discours. Il faut admettre qu'il a choisi sciemment d'équiper la palestre d'un balnéaire plus complexe que celui qui est décrit au chapitre 10 (5.11.2, cf. 5.10.5).

Tout se passe comme si le détour par la palestre permettait à Vitruve d'introduire une description alternative du bain. Dans le même esprit, mais avec des moyens différents, au début du livre V, il fait succéder à la description de la basilique « standard » (5.1.4-5) celle de sa propre réalisation à Fano (5.1.6-10).<sup>65</sup> L'objectif est toujours de nuancer la rigidité des préceptes normatifs énoncés en signalant la possibilité de variantes. Dans les deux cas, la variante correspond aussi à une innovation. De fait le programme décrit par Vitruve sous le nom de *palaestra* (bain développé, avec des salles chaudes démultipliées, associé à un quadriportique susceptible d'accueillir diverses activités sportives et culturelles) sera celui des grands édifices thermaux de la période impériale, partout dans le monde romain, et si l'on tient compte du parc situé hors du quadriportique, celui des grands thermes « de type impérial ». Si ce programme est subreptic-

dans le vocabulaire de l'habitat de Pline le Jeune, qu'ils jouent le rôle de « marqueurs esthétiques, culturels et sociaux, identifiables et valorisants par eux-mêmes » (CALLEBAT 2017, p. 398).

<sup>63</sup> SALIOU 2009, note 5 à 5.11.2, pp. 353-4.

<sup>64</sup> Cf. 5.10.1.

<sup>65</sup> Cf. SALIOU 2009, pp. L-LII.

ment présenté au détour d'une référence apparente à une tradition architecturale qualifiée de grecque, c'est que comme l'a récemment rappelé P. Gros, l'un des principes de Vitruve est que l'on « ne peut admettre une innovation formelle ou structurelle que s'il est possible de l'ancrer dans un passé reconnu prestigieux». <sup>66</sup>

### Conclusion

Le chapitre 11 du livre V du *De Architectura* doit avoir comme source principale un texte grec, et il est introduit par son auteur comme une digression. Pourtant il est rédigé sur un mode prescriptif. Sa fonction réelle est d'introduire un nouveau type d'édifice balnéaire. Ce dernier, bien qu'il soit présenté comme au moins partiellement grec, est caractéristique à nos yeux de l'architecture romaine.<sup>67</sup> On s'enfermerait cependant dans une impasse à vouloir analyser ce passage comme un cas de confrontation ou d'hybridation d'identités culturelles prédéterminées et distinctes. Dans ce passage comme ailleurs dans le *De Architectura*, Vitruve s'appuie sur la totalité de son expérience et de ses lectures,<sup>68</sup> et donc sur un ensemble de références multiples, qu'il combine à sa guise pour construire de façon dialectique, en fonction de ses besoins argumentatifs, non pas une identité, mais une qualification « grecque » ou « italienne ». En réalité, comme l'a montré le philosophe François Jullien dans un petit livre incisif,<sup>69</sup> il n'y a pas d'identité culturelle, il y a en revanche des ressources culturelles, appropriées et manipulées diversement par les individus ou les groupes en fonction de leurs propres desseins. Dans les lignes qui précèdent, on s'est penché sur un passage précis et on est resté au plus près de la lettre du texte. Une telle réduction du champ d'observation n'interdit pas de proposer une conclusion plus générale, dans la mesure où elle incite à mettre en œuvre un questionnement qui peut avoir une valeur heuristique même transposée à d'autres objets. La notion de 'ressources culturelles' paraît infiniment plus adéquate que celle d' 'identité' pour décrire la réalité de ce qui se joue dans la production du texte vitruvien. Cette notion de ressources doit aussi être opératoire pour la réflexion sur la conception et la mise en œuvre des projets architecturaux, et doit en permettre des analyses plus précises et plus fines que, par exemple, l'opposition entre architecture

<sup>66</sup> GROS 2024, p. 21. Voir aussi, sur l'innovation dans le *De Architectura* et les difficultés de son expression, HOWE 2005.

<sup>67</sup> Le contraste est souligné par YEGÜL 2013, p. 85 : « *The kind of palaestra Vitruvius was describing (...) belongs more to the Roman than the Greek world* ».

<sup>68</sup> Voir à propos du théâtre SALIOU 2009, p. LXIV.

<sup>69</sup> JULLIEN 2016.

grecque et architecture romaine, de façon à étudier les réalisations architecturales, au même titre que le traité vitruvien, comme des produits d'un travail sur les ressources existantes, devenant à leur tour des ressources pour la postérité.

	<b>5.10</b>	<b>5.11</b>
Pièce froide	ø	§ 2 : <i>frigidarium</i>
Pièce chaude de transition	ø	§ 2 : <i>propnigeum</i>
Pièce contiguë au <i>laconicum</i> , ou entre le <i>laconicum</i> et la salle d'eau chaude	§ 5 : <i>tepidarium</i>	§ 2 : <i>concamerata sudatio</i>
Étuve	§ 5 : <i>laconicum</i>	§ 2 : <i>laconicum</i>
Pièce du bain chaud	§ 4 : <i>balneum</i>	§ 2 : <i>calida lauatio</i>

Tableau 1 : bain (5.10) et bain de la palestre (5.11)

### Abréviaction

EDR : *Epigraphic Database Roma* (<http://www.edr-edr.it/default/index.php>) (octobre 2025).

### Bibliographie

AMPOLO 2024 : C. Ampolo, *Segesta. L'iscrizione greca di Diodoros figlio di Tittelos sulla base della statua del padre e il suo significato storico. Ephebikon e ginnasio, in Conflitto e cultura civica nella storia della Sicilia antica: tra stasis e homonoia*, a cura di C. Ampolo, R. Giglio, A. Magnetto, M.C. Parra (éd.), Pisa 2024, pp. 95-110.

AVAGLIANO, MONTALBANO 2018 : A. Avagliano, R. Montalbano, *Greek Gymnasia for Non-Greek people. Archaeological and Epigraphic evidence in Pre-Roman Italy*, in *Development of Gymnasia and Graeco-Roman cityscapes*, a cura di U. Mania, M. Trümper, Berlin 2018, pp. 75-85.

CALLEBAT 2013 : L. Callebat, *Quod graece dicitur. Termes grecs dans la terminologie architecturale vitruvienne*, in *Polyphonia Romana. Hommages à Frédérique Biville*, a cura di A. Garcea, M.-K. Lhommé, D. Vallat, Hildesheim 2013, pp. 30-7.

CALLEBAT 2017 : L. Callebat, *Le « De architectura » de Vitruve*, Paris 2017.

COURRÉNT 2019 : M. Courrént, *VITRVVIVS AVCTOR: l'œuvre littéraire de Vitruve et sa réception dans la littérature antique (Ier-Ve siècles)*, Bordeaux 2019.

EMME 2018 : B. Emme, *The Emergence and Significance of the Palaestra Type in Greek Architecture*, in *Development of Gymnasia and Graeco-Roman cityscapes*, a cura di U. Mania, M. Trümper, Berlin 2018, pp. 143-59.

- FLEURY 2012 : P. Fleury, *La ville romaine selon Vitruve*, in *Expériences et représentations de l'espace*, a cura di P. Guisard, C. Laizé, Paris 2012, pp. 210-30.
- GROS et alii 1999 : Vitruvio, *De Architectura*, I-II, a cura di P. Gros, traduzione e commento di A. Corso e E. Romano, Torino 1997.
- GROS 2015 : P. Gros, « Introduction », in Vitruve, *De l'architecture*, a cura di P. Gros, Paris 2015, pp. VII-CV.
- GROS 2024 : P. Gros, *De l'appropriation à l'exclusion : statut et axiologie des mots grecs dans le De Architectura*, « Vitruvius. Rivista del Centro Studi Vitruviani » 4, 2024, pp. 11-24 <https://doi.org/10.48255/2785-7387.VITR.3.2024.01> (octobre 2025).
- HOWE 2005 : T.N. Howe, *Vitruvian critical eclecticism and Roman innovation*, « Memoirs of the American Academy in Rome » 50, 2005, pp. 41-65 <https://www.jstor.org/stable/4238828> (octobre 2025).
- JULLIEN 2016 : F. Jullien, *Il n'y a pas d'identité culturelle*, Paris 2016.
- KIENAST 2014 : H.J. Kienast, *Der Turm der Winde in Athen*, Wiesbaden 2014.
- NICHOLS 2017 : M.F. Nichols, *Author and audience in Vitruvius' De architectura*, Cambridge-New York 2017.
- ORTH 2015 : W. Orth, *Das griechische Gymnasion im römischen Urteil*, in *Das kaiserzeitliche Gymnasion*, a cura di P. Scholz, D. Wiegandt, Berlin-Boston 2015, pp. 11-24.
- PETTENÒ 1999 : E. Pettenò, *Vitruvio e la grecità: una proposta di rilettura del brano V, 11 del De Architectura*, « Revue Archéologique » 1999, pp. 3-34 <https://www.jstor.org/stable/41738081> (octobre 2025).
- REITZ-JOOSSE 2016 : B. Reitz-Josse, *The City and the Text in Vitruvius's de Architectura*, « Arethusa » 49, 2, 2016, p. 183-97 <https://doi.org/10.1353/are.2016.0021> (octobre 2025).
- ROMANO 2010 : E. Romano, s. v. Vitruvio, in *Dizionario delle scienze e delle tecniche di Grecia e Roma*, a cura di P. Radici Colace, vol. II, Serra 2010, pp. 1016-21.
- ROMANO 2016 : E. Romano, *Between Republic and Principate*, « Arethusa » 49, 2, 2016, pp. 335-51 <https://doi.org/10.1353/are.2016.0011> (octobre 2025).
- RUFFEL 1964 : P. Ruffel, *Mots grecs dans Vitruve*, in *Hommages à Jean Bayet*, a cura di M. Renard, R. Schilling, Bruxelles 1964, pp. 627-39.
- SALIOU 2009 : C. Saliou, *Introduction et Commentaire*, in Vitruve, *De l'Architecture, livre V*, testo stabilito, tradotto e commentato da C. Saliou, Paris 2009, pp. VII-LXXIV, pp. 85-385.
- SHAW 2023 : E. Shaw, *Cultural Memory and the Role of the Architect in Vitruvius' De Architectura*, in *Cultural Memory in Republican and Augustan Rome*, a cura di C. Guérin, M.T. Dinter, Cambridge 2023, pp. 313-30.
- TRÜMPER 2015 : M. Trümper, *Modernization and change of function of Hellenistic gymnasia in the Imperial period: Case-studies Pergamon, Miletus, and Priene*, in *Das kaiserzeitliche Gymnasion*, a cura di P. Scholz, D. Wiegandt, Berlin-Boston 2015, pp. 167-221.

- TRÜMPER *et alii* 2019 : M. Trümper, C. Brünenberg, J.-A. Dickmann, D. Esposito, A.F. Ferrandes, G. Pardini, A. Pegurri, M.A. Robinson, C. Rummel, *Stabian Baths in Pompeii. New Research on the Development of ancient bathing culture*, « Römische Mitteilungen »125, 2019, pp. 103-59.
- WALLACE-HADRILL 2008 : A. Wallace-Hadrill, *Rome's cultural revolution*, Cambridge 2008.
- WELCH 2007 : K.E. Welch, *The Roman amphitheatre: from its origins to the Colosseum*, Cambridge, 2007.
- YEGÜL 2013 : F. K. Yegül, *Thermal matters: Intersected Legacies of the Greek and Roman Baths and Bathing Culture*, in *Greek baths and bathing culture: new discoveries and approaches*, a cura di S. K. Lucore, M. Trümper, Leuven-Paris-Walpole (Mass.) 2013, pp. 73-88.